

Nombre de conseillers
En exercice : 19 – quorum : 10
Présents : 17
Procurations : 1
Suffrages exprimés : 18

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 7 septembre 2020, à 20h30, le Conseil Municipal de LA FORET SUR SÈVRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MAROLLEAU, Maire.

Date de convocation : le 28 août 2020

Secrétaire de séance : Marie-Yvonne AYRAULT

Présents : Mesdames Eliane AUBINEAU, Marie-Yvonne AYRAULT, Coralie BELAUD, Karine CHARRON, Laetitia DAUGE, Manon FAVREAU, Céline FICHET, Maryse NOURISSON-ENOND, Audrey VERGNAUD - Messieurs Yvon ABELARD, Jean-Noël BODIN, Guy BRÉMAUD, Fabrice COURILLAUD, Nathanaël de FOMBELLE, Thierry MAROLLEAU, Clément PASQUIER, Antoine-Henri VALETTE

Excusés : Jean-Jacques ENOND

Pouvoirs : Jean-Jacques ENOND à Maryse NOURISSON-ENOND

Absents : Jimmy DUFLOS,

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal transmis aux conseillers :

ADMINISTRATION GENERALE

- Education musicale en milieu scolaire pour la période de janvier à juin 2021
- Désignation de 2 délégués à la commission intercommunale des impôts directs (CIID) suite aux élections communautaires de 2020
- Groupement de commandes Achat d'Energies
- Plan de relance dispositif de soutien à l'investissement local (5 dossiers)
- Mise à disposition d'une salle pour les candidats dans le cadre des élections sénatoriales

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- Budget annexe « Energies Renouvelables »

ICPE

- Enquête publique : EARL GATINEAU

FINANCES

- Fixation du montant du loyer pour la location des murs du café

Présentation de la convention de prestation de service de fourrière automobile

Extension de l'ordre du jour :

- Néant

Retrait de l'ordre du jour :

- Néant

Décisions prises par application des délégations accordées au Maire selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de l'acte	Nature et objet de l'acte	Montant HT
DM/2020/22	Droit de préemption urbain Renonciation au droit de préemption urbain	
DM/2020/23	Droit de préemption urbain Renonciation au droit de préemption urbain	

DM/2020/24	Droit de préemption urbain Renonciation au droit de préemption urbain
DM/2020/25	Marchés publics Convention de prestation de service de fourrière automobile
DM/2020/26	Marchés publics Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de masques
DM/2020/27	Droit de préemption urbain Renonciation au droit de préemption urbain

1. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : EDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2020-2021

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le Conservatoire de Musique de l'Agglo2B propose aux différentes écoles de la Commune, un temps d'éducation musicale en milieu scolaire pour l'année 2020/2021. Le Conservatoire de Musique demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le nombre d'heures qu'ils souhaitent octroyer aux écoles. Monsieur le Maire propose :

- **18h** pour le regroupement pédagogique de Montigny-La Forêt sur Sèvre, "les 4 Saisons"
- **18h** pour le regroupement pédagogique de La Ronde-Saint-Marsault, "Mère Thérèse ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ **D'accorder** aux écoles du territoire un crédit de 36 h (au prix de 55€ TTC / h soit 1 980 €),
- ◆ **De notifier** la répartition des heures aux écoles, de prendre en charge la dépense au budget communal,
- ◆ **De transmettre** la délibération à l'Agglomération du Bocage Bressuirais,
- ◆ **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

OBJET : DESIGNATION DE 2 DELEGUES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres demande le renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) de l'Agglo2B suite aux élections communautaires de 2020. Chaque commune doit à ce propos proposer deux délégués.

Monsieur le Maire propose de valider la candidature des personnes ci-dessous :

- Titulaire : **M. Thierry MAROLLEAU**
- Suppléant : **M. Nathanaël de FOMBELLE**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ **De proposer** M. Thierry MAROLLEAU, comme titulaire et M. Nathanaël de FOMBELLE, comme suppléant
- ◆ **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT ENERGIES

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que les prix réglementés de l'énergie prennent fin en 2020. Monsieur le maire explique à l'assemblée que le SIEDS propose de créer un groupement de commandes avec toutes les communes intéressées afin de pouvoir mener à bien un appel d'offres concernant l'achat de l'énergie électrique.

Monsieur le Maire propose de rejoindre le groupement créé par le SIEDS :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ **D'autoriser** l'adhésion de la commune de La Forêt sur Sèvre au groupement de commandes auquel d'achat d'énergie créé par le SIEDS ;
- ◆ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- ◆ **D'accepter** que le SIEDS soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- ◆ **De prévoir** les crédits au budget de la commune

OBJET : PLAN DE RELANCE DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (5 DOSSIERS)

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'afin de soutenir la reprise de l'économie deux-sévrienne en favorisant 1000 chantiers à 10 000 euros, le Département laisse à chaque Commune la possibilité de proposer 5 dossiers d'opérations de travaux contribuant à la valorisation du cadre de vie.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il faut choisir les projets d'investissement à déposer auprès Département et qui peuvent bénéficier de subventions au titre de ce dispositif pour permettre leur financement.

1) Dossier : CREATION ET MISE EN SECURITE DES ACCES CLOCHER ET PARAFONDRES DE L'EGLISE DE LA RONDE : 11 068,40 € HT

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise BODET.

Plan de financement :

	Subvention	En %
Département « 1 000 chantiers »	5 000,00 €	45,17%
TOTAL subventions	5 000,00 €	45,17%
Reste à charge Commune	6 068,40 €	54,83%

2) Dossier : REHABILITATION DE L'ANCIENNE BOUCHERIE : 11 453,47 € HT

Ces travaux seront réalisés par les entreprises BOISSINOT et FBM

Plan de financement :

	Subvention	En %
Département « 1 000 chantiers »	5 000,00 €	43,65%
TOTAL subventions	5 000,00 €	43,65%
Reste à charge Commune	6 453,47 €	56,35%

3) Dossier : REHABILITATION DE LA CHAPELLE DE L'OUVROIR : 10 769,00 € HT

Ces travaux seront réalisés par la SARL EPRON Matthieu

Plan de financement :

	Subvention	En %
Département « 1 000 chantiers »	5 000,00 €	46,43%
TOTAL subventions	5 000,00 €	46,43%
Reste à charge Commune	5 769,00 €	53,57%

4) Dossier : RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE DE LA RONDE : 9 882,50 € HT

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SOULLARD.

Plan de financement :

	Subvention	En %
Département « 1 000 chantiers »	4 941,25 €	50,00%
TOTAL subventions	4 941,25 €	50,00%
Reste à charge Commune	4 941,25 €	50,00%

5) Dossier : AMENAGEMENT AUTOUR DES POINTS PROPRES : 10 996.38 € HT

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise CHARIER TP

Plan de financement :

	Subvention	En %
Département « 1 000 chantiers »	5 000,00 €	45,46%
TOTAL subventions	5 000,00 €	45,46%
Reste à charge Commune	8 811,51 €	54,54%

Monsieur le Maire propose : de valider les cinq projets ci-dessus et de les présenter aux services du Département en vue de solliciter des subventions au titre du dispositif « 1 000 chantiers à 10 000 euros ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ **D'approuver** le choix des chantiers proposés et des plans de financement correspondants.
- ◆ **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour adresser les cinq demandes de subventions auprès des services du Département,
- ◆ **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LES CANDIDATS DANS LE CADRE DES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que des candidats aux élections sénatoriales ont demandé la mise à disposition d'une salle de la commune afin d'organiser une réunion publique. Monsieur le Maire propose :

- La mise à disposition au prix de 30 euros

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ **D'accepter** la mise à disposition d'une salle au prix de 30 euros aux candidats qui en feront la demande,
- ◆ **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

2. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Vu l'article L2224-2 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité actuelle de prendre en charge les dépenses de fonctionnement du Budget annexe « Energies renouvelables » pour un montant de 15 000 euros.

Considérant que les exigences du service public, notamment en matière de continuité et d'égalité conduisent la commune à imposer des contraintes particulières de fonctionnement qui ne permettent pas de mettre ce financement à la charge des contribuables,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 15 000 euros du budget principal au budget annexe « énergies renouvelables ».au titre de l'année 2020.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ **D'accorder** une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 euros du budget principal au budget annexe « énergies renouvelables »
- ◆ **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

3. ICPE

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'AUGMENTER LES EFFECTIFS D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES

Vu la demande présentée par la EARL GATINEAU en vue d'obtenir l'autorisation relative à l'augmentation de l'effectif de son élevage de volailles située sur le territoire de la Commune de Menomblet.

Vu l'arrêté n°20-DRCTAJ/1-543 portant ouverture de l'enquête publique du 7 septembre au 9 octobre 2020 inclus.

Considérant que la Commune de la Forêt sur Sèvre est concernée par le périmètre d'affichage de trois kilomètres,

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête ou au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il se déroule actuellement une enquête publique d'une durée de 25 jours consécutive à compter du 7 septembre 202. Cette enquête publique concerne la demande d'autorisation d'exploiter par la EARL Gatineau en vue d'étendre l'élevage de poulettes sur la commune de Menomblet. La commune de La Forêt sur Sèvre est concernée par le périmètre d'affichage de cette enquête. Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur l'ensemble du projet au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête

Mme Coralie BELAUD ne participe ni au débat ni au vote

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ **D'émettre** un avis favorable sur l'ensemble du projet

4. FINANCES

OBJET : FIXATION DU MONTANT DU LOYER POUR LA LOCATION DES MURS DU CAFE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat des murs du café de La Forêt sur Sèvre par la Commune.

La commune a trouvé un futur gérant : M. Tony ÉTAVARD.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer comme précisé ci-dessous :

- loyer d'un montant de 380 euros HT par mois. A ce montant s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ **De fixer** le montant du loyer à 380 euros HT par mois. A ce montant s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.
- ◆ **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 23h05.

Agenda :

1 – INFORMATIONS & AGENDAS

Prochaines réunions en 2020 :

Affiché le : 9 septembre 2020

Le Maire, Thierry Marolleau

